Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20260304-26_03_04_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET

Séance du 4 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 4 mars à 20h45, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE :	14
MEMBRES PRESENTS :	13
MEMBRES VOTANTS :	14

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, A. PINÇON. N. POUNEMBETTI, Y. PICARD, A. LORET, T. ANFRAY, S. DOREL, T. GALLE, L. LEMARCHAND, F. LACOLLEY, V. PIQUET, B. VAGNEUR, C. WEISS formant la majorité des membres en exercice.
Était absente excusée : M-H. FINET a donné pouvoir à S. DOREL
Secrétaire de séance : F. LACOLLEY
Date de convocation : 19 février 2026
Date d'affichage de la convocation : 20 février 2026
Date de publication : 9 mars 2026

N°26-03-04/02

Rapporteur Thierry Galle

FINANCES / VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Au vu des bases pré-prévisionnelles pour 2026 et dans l'attente de l'état 1259 définitif Monsieur Galle propose de maintenir les taux comme suit.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des impôts et notamment les articles :
- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

↳ Décide de maintenir le taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à 50.38%, le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) à 51.83% et le taux de la taxe d'habitation à 21.78 %.

	Taux
Foncier bâti	50.38
Foncier non bâti	51.83
Taxe d'habitation	21.78

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20260304-26_03_04_02-DE

↳ Notifie cette décision aux services Préfectoraux.

↳ Transmet l'état 1259 complété aux services Préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait certifié
Conforme au Registre,

Le secrétaire de séance
Ferdinand LACOLLEY

Le Maire
Yann HUAUMÉ

Mairie de Saint-Sulpice-la-Forêt (Ille-et-Vilaine)